

Image not found or type unknown



Recouvrement tardif 15 ans apres un dossier surendettement

Par **Davidcool69**, le **15/02/2017** à **22:01**

bonjour en 1998 j'ai fait un crédit chez médiatis. Au bout de quelques années j'ai fait un dossier surendettement comprenant plusieurs débiteurs je n'ai pas payé complètement ce plan surendettement . Malgré cela je ne suis plus fiché banque de France depuis les années 2009, de tête . Je n'ai jamais reçu depuis de demande de remboursement des crédits . A ce jour creditc me réclame cette somme et à envoyer un courrier à mon employeur directement mais pas à mon adresse (courrier simple via imx France) je vis à l'étranger à ce jour . Je n'ai plus de souvenir ni de papier concernant ces affaires. Que dois-je faire ?? Merci beaucoup de votre aide

Par **Visiteur**, le **16/02/2017** à **00:17**

Bsr,
Normalement, il y a forclusion sauf si un jugement vous a condamné à payer et dans ce cas le délai (depuis la réforme de 2008) c'est 10 ans.

Par **Davidcool69**, le **16/02/2017** à **00:44**

Un jugement éventuel a pu être émis avant que je fasse mon dossier de surendettement depuis je n'ai jamais eu ni courrier ni saisie ect ect aujourd'hui ce courrier de plus a été envoyé à mon employeur à l'étranger (courrier simple) comment savoir si j'ai eu un jugement exécutoire sur ce dossier auquel j'en ai plus aucune trace étant à l'étranger Merci beaucoup

de vos réponses

Par **amajuris**, le **16/02/2017 à 10:18**

bonjour,rnvous pouvez vous renseigner auprès du greffe du TGI de votre domicile quand vous habitez en france. rnsi vous avez déménagé sans faire les changements d'adresse, il est logique que vous n'ayez reçu aucun courrier.rnle tribunal envoyant alors les courriers à l'adresse qu'il connaît.rnsalutations

Par **Davidcool69**, le **16/02/2017 à 14:21**

Je suis à l'etranger seulement depuis 3 ans il cest donc passer sufisemmement de temp entre les annee 2000 à 2013 je pense pour avoir reçu un courrier ... surtout que mon plan de surendettement date aussi des annnee 1998

Par **nagalacgi7**, le **17/02/2017 à 19:13**

bonjour,j habite a l etranger depuis 2009 suite a ma retraite entre parentheses tranquile,jusqu a ce jour ou je recois un courrier de creditec qui me somme de paye 21600 euros pour un credit impaye datant de 1992 pour l achat d une voiture que j ai cesser de paye suite a un accident et que j ai perdu mon boulot ,je n ai jamais reçu aucun document de la part de cetelem ,je suis tres angoisse car j ai reçu aussi reçu une lettre de huissier de berre les etangs,je ne sais pas quoi penser,je pense que la somme reclamee est abusive ,

Par **Visiteur**, le **17/02/2017 à 20:06**

bsrrnVous ne deviez pas arrêter de régler suite accident, ce serait trop facile !rnL,assurance a du vous indemniser ?

Par **nagalacgi7**, le **18/02/2017 à 19:31**

l huissier ne ma pas envoyer aucun document ,titre d executoire ou autre

Par **amajuris**, le **19/02/2017 à 11:46**

bonjour,rnavez-vous informé votre créancier de vos changements d'adresse.rnce qui est abusif, c'est de ne pas rembourser son prêt comme vous vous y êtes engagé.rnsalutations